

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2017



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°12 du : 6 décembre 2017

Délibération n° : 2017.043

Page 1 sur 2

Objet : Avenant au Contrat Régional d'Equilibre des Territoires.

Par suite d'une convocation en date du 30 novembre 2017, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la Communauté de communes du Pays des Ecrins le 29 novembre 2017 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Cyrille DRUJON D'ASTROS

Etaients présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFOUR	Absent	Francine DAERDEN	Présente
Gérard FROMM	Absent	Sébastien FINE	Absent
Pierre LEROY	Présent	Romain GRIZKA	Absent
Thierry BOUCHIE	Présent	Éric PEYTHIEU	Absent
Martine ALYRE	Présente	Jean Pierre SEVREZ	Absent
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix			
Christian LAURENS	Présent	Valérie GARCIN EYMEOUD	Absent
Bernard LETERRIER	Présent	Dominique MOULIN	Absent
Serge LAURENS	Présent	Maxime BERARD	Absent
Max BREMOND	Présent	Jean Louis BERARD	Absent
Communauté de communes du Pays des Ecrins -2 voix			
Cyrille DRUJON D ASTROS	Présent	Jean Robert RICHARD	Absent
Jean CONREAUX	Absent	Martin FAURE	Présent

Vu

La délibération n°15-268 et 269 du 24 avril 2015 du conseil régional relative au Contrat régional d'équilibre des territoires ;

La délibération n°15-967 du 16 octobre 2015 du conseil régional relative à l'approbation du Contrat régional d'équilibre des territoires du territoire du Grand Briançonnais ;

Sa signature le 13 novembre 2015 ;

Vu l'article 6 de ce contrat qui prévoit une clause de revoyure à mi-parcours pour évaluer la programmation et la réorienter, si besoin est, en fonction de la maturité des projets ou d'intégrer de nouvelles opérations.

CONSIDERANT :

Que l'avenant a pour objet de tenir compte des évolutions institutionnelles intervenues e application de la loi NOTRe, de modifier la programmation qui avait été retenu en annexe 3 du Contrat Régional d'Equilibre des Territoires, de préciser la durée du contrat et les modalités d'instruction des demandes de subventions et de préciser l'enveloppe financière ;

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2017



PETR
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**

Conseil syndical n°12 du : 6 décembre 2017

Délibération n° : 2017.043

Page 2 sur 2

Objet : Avenant au Contrat Régional d'Equilibre des Territoires.

Que les politiques de Pays sont des leviers importants pour les financements des projets du territoire ;

Que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras est chef de file du Contrat Régional d'Equilibre des Territoires.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	11
Nombre de membres présents	10	Nombres de membres représentés	10
Nombre de suffrages exprimés		10	
Pour	10	Contre	0
		Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Décide :

- D'autoriser le président à signer l'avenant du Contrat Régional d'Equilibre des Territoires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
Pierre LEROY